

Personne morale

Pour les baux d'habitation : organisme visé par le décret n° 2009-1659 du 28 décembre 2009 (FSL,
Action Logement, associations...)

oui non

Banque

oui non

Entreprise récemment créée

oui non

Autre :

oui non

Extrait K-Bis

oui non

Copie des statuts

oui non

Si la société cautionnaire est une société étrangère

Certificat d'immatriculation de la société

oui non

Certificat de coutume

oui non

